

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018 à 18h30
Hôtel de Ville - Salle de l'orangerie

ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Rapporteur : Michel ROUGÉ

1.1 – Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017 (Annexe 1.1).

2/ DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Michel ROUGÉ

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délégation donnée par le Conseil Municipal le 22 avril 2014, modifiée le 02.11.2015, Monsieur le Maire rendra compte des décisions suivantes :

2.1 – Marché de location et d'entretien de vêtements de travail pour le service municipal de la restauration avec l'entreprise Anett (Annexe 2.1).

2.2 – Marché de fourniture de denrées alimentaires pour la restauration municipale (pain, pâtisserie et viennoiserie) avec l'entreprise SAS Graulière (Annexe 2.2).

3/ FINANCES

Rapporteur : Aline FOLTRAN

3.1 – Budget Primitif de la Ville - exercice 2018 (Annexe 3.1).

3.2 – Budget annexe pour la gestion du lotissement communal chemin Virebent – exercice 2018 (Annexe 3.2).

3.3 – Budget annexe pour la gestion du lotissement communal impasse Pivoulet -exercice 2018 (Annexe 3.3).

3.4 – Subventions aux associations pour l'exercice 2018 (Annexe 3.4).

3.5 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la réalisation des travaux d'extension de l'école maternelle Arthur Rimbaud – Contrat de territoire programmation 2018.

4/ URBANISME

Rapporteur : Michel ROUGÉ

4.1 - Habilitation du maire à signer une convention de servitude de passage au profit de ENEDIS en vue du raccordement de la SCCV La couleur des mots rue marguerite Dumas (Annexe 4.1).

4.2 - EPFL – convention de portage entre la Ville de Launaguet et l'EPFL – acquisition d'une copropriété située au 4 avenue des nobles, lots 1 à 6 (Annexe / plan 4.2).

4.3 - Cession à Toulouse Métropole des biens nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement Annexe 4.3.

5/ CULTURE & PATRIMOINE

Rapporteur : Sylvie CANZIAN

5.1 - Programmation culturelle - Délibération de principe autorisant Monsieur le Maire à fixer un tarif unique de 5 € pour l'ensemble des concerts/spectacles payants programmés par la municipalité dans la salle Molière.

6/ RESSOURCES HUMAINES

6.1 – Mise à jour du régime indemnitaire de la Ville (Annexe 6.1).

7/ QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Michel ROUGÉ

7.1 - Questions orales / écrites.